La Théophilantropie à la Chapelle-Mesmin et à Chaingy

par Jean-Claude DUMORT historien de la période révolutionnaire à Chaingy

Qu'est que la théophilantropie ?

Commençons pas un bref rappel des religions apparues pendant la Révolution. Le catholicisme était religion d'état durant l'Ancien régime et, de ce fait, extrêmement favorisé. La Révolution venue, la hiérarchie catholique se trouve naturellement, en très grande majorité, royaliste et antirépublicaine. Le nouveau pouvoir ne pouvait donc que combattre le catholicisme, violemment sous la Terreur, d'une manière plus feutrée sous la Convention et sous le Directoire. Mais l'athéisme militant étant une position difficile à défendre à l'époque, plusieurs religions déistes de substitution apparurent. La première fut le culte de la Raison, issue des idées de J-J. Rousseau et née presque spontanément dès la première année de la République. Lui succéda le culte de l'Etre suprême, qui en constitue, en quelque sorte, une amélioration. Robespierre en fut un ardent zélateur. Le culte de l'Etre suprême ne survécut pas à la mort de Robespierre et à la chute de la Terreur. Les dirigeants du Directoire établirent ensuite le culte décadaire. Son culte consistait, chaque décadi[i], en la lecture des lois et de textes de morale républicaine et en la célébration des nombreuses commémorations républicaines. Ce culte civique, laïc, pratiquement athée et totalement dépourvu de pompes avait fort peu de succès.

En l'an IV, se développent plusieurs tentatives pour créer une nouvelle religion déiste. Des Jacobins du club du Panthéon préconisent le panthéonisme et la religion naturelle, version remodelée du culte de l'Etre suprême. Plus modéré, Daumesnil invente le culte des adorateurs. Mais la seule tentative qui eut un certain succès fut la théophilantropie, inventée au milieu de l'an IV par un libraire parisien libre penseur, Chemin. Il obtint très vite le concours d'intellectuels, dont Valentin Haüy, créateur du premier alphabet en relief pour aveugles. Directeur d'un institut pour aveugles, il mit à la disposition de la nouvelle Eglise les choristes renommés de son institut. Mais surtout la théophilantropie fut adoptée et promue par un Directeur du premier Directoire, Larevelliere-Lepeaux, malgré l'avis très mitigé de ses collègues. Le soutien fut à la fois officiel, en particulier par le vote d'une loi ouvrant aux théophilanthropes le droit d'utiliser les églises pour leur culte, et officieux par l'attribution de fonds secrets.

Le succès de la nouvelle religion fut cependant modeste et quasiment limité aux villes. Dans sa thèse, qui fait autorité, Mathiez ne parle du Loiret[ii] que pour signaler que Druilhet, commissaire du canton de Bazoches composa un *« Annuaire chantant, recueil de chants et d'hymnes pour toutes les fêtes de l'année ». Dans l'Histoire religieuse de l'Orléanais[iii], C. Petitfrère auteur du chapitre sur la Révolution écrit « Après fructidor la théophilantropie fit quelques fidèles dans notre région, par exemple à Chaingy et à La Chapelle, où ils furent les instruments zélés de la nouvelle Terreur ».* Il ne cite aucune autre commune et il est possible que l'expression « par exemple » soit juste une clause de style.

Les théophilanthropes se réunissaient certes pour célébrer un culte, mais aussi pour discuter politique. Ils constituaient donc un club, comme on disait au début de la Révolution, ou une société, comme on le disait plus volontiers sous le Directoire. Dans une lettre tardive en date du premier janvier 1808[iv], les théophilanthropes chapellois se désignent eux-mêmes comme « membres composant la ci-devant société du culte théophilanthropique ».

Chronique de la religion théophilantropique dans le canton

Le 17 fructidor an V (3 septembre 1797) des théophilanthropes pétitionnent auprès de l'Administration municipale du canton pour obtenir que soit fixée une heure pour la célébration de leur culte dans le temple commun de La Chapelle-Mesmin. Elle décide que le temple commun sera laissé libre par les catholiques à midi précise et que les théophilanthropes pourront l'utiliser entre midi et demi et deux heures et demie et qu'« après les catholiques pourront y rentrer pour leur seconde célébration ». L'Administration municipale demande que les commissaires des deux cultes s'entendent sur la division du temple commun. L'entente n'ayant pu se faire, l'Administration municipale arrête le 11 brumaire an VI (1 novembre 1797) que les

catholiques, qui sont les plus nombreux, occuperont la nef du centre et celle de saint Vincent et les théophilanthropes celle de la Vierge, les catholiques devant laisser celle-ci « entièrement libre » -on peut supposer que cela signifie libre de signes religieux catholiques-. Il est *« expressément défendu au ministre et aux sectateurs d'un culte de troubler en aucune manière les ministres ou sectateurs d'un autre culte sous peine de 500 francs d'amende et d'un emprisonnement qui ne pourra excéder cinq mois et être moins de deux »*. Les cultes étant très surveillés, les ministres de chacun des cultes doivent avoir fait une soumission aux lois dont un exemplaire, écrit en gros caractères, doit être « constamment affiché à l'intérieur et dans l'endroit le plus apparent de l'édifice ». Le 20 germinal (9 avril 1798), l'Administration municipale du canton confirme la répartition des heures des deux cultes et précise que les célébrations ne sont autorisées qu'aux décadis et aux jours de fête républicaine. Les cérémonies particulières *« comme naissance, mariage et décès »* peuvent avoir lieu pendant le courant des décades –nous dirions les jours de semaine--, mais toujours dans les tranches horaires fixées. Neuf jours après, l'Administration municipale précise que la sacristie doit être à la disposition des catholiques et des théophilanthropes et que les meubles de la sacristie sont propriété communale[v].

Le curé Poignard supporte mal la coexistence avec la nouvelle religion. Deux phrases qu'ils prononcent sont considérées comme des insultes à la théophilantropie et donnent lieu à une enquête du juge de paix du canton[vi]. Lors d'un baptême le 7 vendémiaire an VI (28 septembre 1797), Poignard a dit à la femme qui portait le baptisé de ne mettre cet enfant *« sur cet autel car c'est l'autel des gueux ».* L'oncle du baptisé et trois autres personnes rapportent le propos, l'une disant d'ailleurs « l'autel de nos gueux ». Il est probable que, par habitude ancestrale, la maman ou la marraine voulait déposer le nouveau baptisé sur ce qu'elle croyait toujours être l'autel dédié à la Vierge, alors qu'il était maintenant affecté au culte theophilantropique. La seconde insulte est relatée par Marianne Jeulin, 35 ans. Le 15 brumaire (5 novembre 1797), Marianne et deux voisines, arrivant dans le temple pour suivre les vêpres, s'arrêtent devant l'autel de la théophilanthropie pour l'examiner. *« Filles, si vous feriez bien, vous traîneriez cet autel dans la rivière de Loire.»* leur dit Poignard. Elles auraient répondu *« qu'elles n'en avaient pas la force, mais, quand elles l'auraient, elles n'en avaient pas la pensée et ne le feraient point ».* La réalité de cette insulte n'est pas attestée car les deux voisines de Marianne Jeulin disent au juge de paix n'avoir rien entendu de la bouche du curé Poignard. Pour ces deux faits, nous avons les procès-verbaux d'audition, mais pas de jugement. A cette époque Poignard est également mêlé à une affaire de peinture, à la merde, de l'arbre de la Liberté de La Chapelle-Mesmin[vii].

A Chaingy c'est le 16 germinal an VI (5 avril 1798) que l'existence de théophilanthrope est attestée Ils obtiennent de l'Administration municipale du canton la jouissance du temple commun de la commune tout l'après-midi des décadis.

Dans les deux communes, il y a lutte et concurrence entre les deux cultes. Ainsi, en thermidor de l'an VI, les théophilanthropes pétitionnent auprès de l'Administration municipale en indiquant que le curé de La Chapelle ne respecte pas l'obligation légale d'afficher dans le temple commun, en caractères très lisibles, sa prestation de serment. Après vérification, l'Administration suspend de leur fonction pour deux décades les curés de La Chapelle-Mesmin et de Jean-de-la-Ruelle. A Chaingy, profitant de l'absence du curé Rubline qui vient d'être arrêté, les théophilanthropes pétitionnement et obtiennent, le 23 thermidor an VI (9 septembre 1798), de jouir du temple commun pendant toute la journée. Huit jours après les catholiques réagissent et pétitionnent à leur tour et l'Administration municipale du canton tranche : leur soumission -synonyme ici de pétition- ayant été faite après celle des théophilanthropes, ceux-ci pourront utiliser le temple de Chaingy le matin et les catholiques l'après-midi.

Le secrétaire de l'Administration municipale rapporte, dans le compte rendu de la fête de la jeunesse du 10 germinal an VI (30 mars 1798), que les citoyens théophilanthropes ont entonné des hymnes à l'Etre suprême. Il est très probable que leur participation ne s'est pas limitée à cette seule fête et qu'ils sont les chef de chœur des hymnes et chants patriotiques qui ont été entonnés dans les nombreuses fêtes révolutionnaires de La Chapelle-Mesmin, entre la fin de l'an IV et l'an VI. Nous avons vu que le chant choral était un des piliers du culte théophilantropique.

Le 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801) le préfet écrit au maire de La Chapelle : *« il a existé, citoyen, dans votre commune une réunion de théophilanthropiques [sic]. J'ignore si elle a encore de l'existence. Dans le cas ou cela serait et ou elle aurait encore un ministre, je vous recommande de l'instruire que l'intention du gouvernement est que les réunions ne puissent plus avoir lieu dans la ci-devant église ou dans tout autre édifice national »*[viii]. Nous ne savons pas si ce culte a survécu et perduré en privé. En tous les cas, les théophilanthropes chapellois sont restés solidaires puisque, sept ans plus tard, le 1 janvier 1808, les « anciens théophilanthropes » -c'est ainsi qu'ils se qualifient eux-mêmes- écrivent au préfet pour obtenir la restitution de la robe[ix] de leur « ministre », consignée par le maire dans le presbytère après la cessation de leur culte. Ils obtiennent gain de cause.

Qui étaient les théophilanthropes chapellois ?

Les noms des huit pétitionnaires de fructidor an V ont été conservés : Jacques Blanchard, Guillaume Couturier, Jacques Deshayes, Jean Lejeune, Jacques Leroi, Fiacre Mothiron, Pierre Mothiron et Michel Rouilly. La lettre du 1° janvier 1808, dont il vient d'être question, est signée par les *« membres de la ci-devant société du culte philanthropique »* qui sont, outre une partie

des théophilanthropes déjà cités: Mesmin Blanchard, Jean Lejeune, Jacques Mothiron père, Jacques Dominique Mothiron et Mothiron (sans prénom). Elle nous apprend que Jacques Blanchard avait été désigné de son vivant pour exercer les « fonctions ministérielle du culte ». Il y a donc eu au moins 13 théophilanthropes à La Chapelle. La grande famille Mothiron y était bien représentée.

Les théophilanthropes étaient d'ardents républicains qui, naturellement, devaient s'engager dans la vie publique. Les futurs théophilanthropes devaient être, dès le début de la Révolution, pour le changement puis devenir républicains. Ainsi deux futurs théophilanthropes ont été maires de La Chapelle et cinq autres ont été membres d'une ou plusieurs des assemblées municipales entre 1790 et 1792 :

Deshays Jacques, maire en 1790, officier en 1792 et notable en 1792 ;

Mothiron Jacques père, probablement maire en 1792 (problème d'homonymie) ;

Blanchard Mesmin, notable en 1792 ;

Blanchard Jacques, notable en 1792 ;

Lejeune Jean, notable en 1792 ;

Mothiron Jacques Dominique, notable aux assemblées de 1790 et 1792 ;

Mothiron Fiacre, procureur en 1790 et officier en 1792.

L'Assemblée de 1790 comportait au moins trois futurs théophilanthropes et celle de 1792 sept. Il est probable qu'avant la naissance de la théophilantropie, certains de ces républicains appartenaient à une société populaire, émanation locale des clubs parisiens. Mais malheureusement, à l'exception d'une preuve ténue de son existence en l'an II, rien n'a été conservé sur l'éventuelle activité de la société populaire de La Chapelle.

Notons que l'un des théophilanthropes de l'an V, Jacques Deshayes, était devenu suffisamment bonapartiste pour être nommé par le préfet de l'Empire, conseiller, en 1805 ou 1810.

Pour Chaingy nous n'avons aucun nom et nous savons seulement que, vers 1823, un ancien ministre de la théophilantropie était membre, nommé par le préfet du Roi, du Conseil municipal. Le curé Rubline s'en plaignait d'autant plus *« qu'il tends encore a ce parti avec autant d'audace qu'en 1798 »*[x].

Les théophilanthropes sont-ils responsables de la déportation des prêtres de Chaingy et de La Chapelle-Mesmin ?

Nous soupçonnons le Cambien Jean-Baptiste Billard, d'être lui-même un adepte de cette religion et d'être à l'origine de la déportation des deux prêtres. Qui était Billard ? Un vigneron-tonnelier relativement riche et une forte tête. Avant le Directoire il tiens des propos révolutionnaires, menaçant de mort les notables de Chaingy et insultant le comité de surveillance, affirmant « qu'il se vengerait avant peu et qu'il avait Robespierre et Collot d'Herbois dans sa poche ». Il ne fut jamais élu de Chaingy car il devait etre considéré comme trop révolutionnaire par les Cambiens . Mais son heure de gloire de Billard arriva lorsqu'il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'Administration municipale du canton de La Chapelle-Mesmin par arrêté du Directoire en date du 19 nivôse an VI (8 janvier 1798). Il fit prendre à l'Administration une orientation nettement anticléricale : retour aux noms déchristianisés de La Chapelle-Mesmin et Jean-de-la-Ruelle, surveillance du culte catholique, interdiction stricte des processions et des signes religieux en dehors de l'église, enlèvement des socles des croix de chemin - croix elles-mêmes ayant

été enlevées pendant la Terreur-, interdiction après inspection d'une institutrice privée de La Chapelle qui affichait des croix dans sa salle de classe et enseignait la lecture non pas dans les livres du gouvernement mais dans des livres pieux… .

Il a favorisé l'utilisation des « temples communs » par les théophilanthropes et a organisé de nombreuses fêtes républicaines, avec force champs choraux.

Bien plus grave est l'arrestation et la déportation des curés de Chaingy et de La Chapelle-Mesmin. Rubline, curé de Chaingy rapporte ainsi les faits en 1801, après son retour d'exil : *« Le 26 mars 1798, à six heures du matin, par ordre du Directoire exécutif de la République française, sur dénonciation du nommé Jean Baptiste Billard, alors commissaire du susdit Directoire auprès de l'administration municipale du canton de La Chapelle, je fus arrêté par trois gens d'armes »*[xi]. Peu après le curé Rubline sera déporté en Guyane ainsi que Poignard, son collègue de La Chapelle-Mesmin. Si l'arrestation est indéniable, l'accusation contre Billard est portée par la victime Rubline.

Que révèlent les autres sources sur cette affaire ? En thermidor de l'an VI, le commissaire Billard écrit au commissaire auprès du Directoire du district du Loiret une lettre dénonçant ledit Le Floch, agent municipal de Chaingy à l'Assemblée municipale du canton comme étant *« désigné comme un zélé partisan du nommé Rubline ministre du culte catholique de cette commune, condamné à la déportation par arrêté du Directoire, qu'il propage le fanatisme dans la commune, que c'est aux partisans de ce prêtre qu'il doit sa nomination aux fonctions qu'il exerce et que, dans tous les temps il s'est montré l'ennemi des principes du gouvernement et notamment à l'assemblée [municipale] primaire du premier germinal an V, où il s'est mis à la tête d'un parti royaliste et fanatique »*[xii]. L'administration du Loiret fait sienne cette dénonciation et prend un arrêté suspendant de ses fonctions d'agent municipal de Chaingy le citoyen Le Floch. Ce dernier se défend, en attaquant Billard, comme en témoigne la lettre de l'Administration municipale du canton de la Chapelle à l'administration centrale du Loiret[xiii]. *« Nous sommes informés que le citoyen Le Floch, notre collègue suspendu, a colporté dans les différentes communes de notre canton une pétition à signer dont le but tend à ôter à notre commissaire la confiance de nos concitoyens. Cette manœuvre sourde et astucieuse ne peut être que le fruit de la vengeance de ce que le citoyen Jean Baptiste Billard a su le connaître et s'opposer à ses desseins secrets et aussi pour tacher de lui jeter tout l'odieux au sujet de la déportation des deux curés de La Chapelle-Mesmin et de Chaingy. » Le président de l'Administration municipale assure que tout ceci est faux : « Toutes les inculpations portées dans la requête du citoyen Le Floch n'ont pas même l'apparence de la vérité et ne sont que le fruit de la cabale et de l'intrigue. C'est lorsque le républicain est calomnié que nous regardons comme la premier et le plus beau de nos devoirs de prendre sa cause et sa défense. Nous avons cru devoir lui rendre ce témoignage mérité afin de faire tomber dès leur origine les calomnies que la malice et la méchanceté cherchent à répandre sur un aussi bon républicain. Il n'en a été que trop souvent la victime, pour hésiter à courir au devant et en repousser les traits empoisonnés avec l'égide de la vérité qui doit mettre à couvert les amis du Gouvernement et des Lois. Nous nous flattons que cette lettre sera la pierre de touche qui vous servira à connaître le vil alliage du mensonge de l'or pur de la vérité »*[xiv]. Tous les membres de l'Administration municipale ont signé.

Nonobstant ces dénégations, il est probable que Billard a été l'instrument de l'arrestation et la déportation des deux curés. Cela dit le curé Rubline était suspect avant la nomination de Billard et, surtout, la dénonciation des ennemis de la République faisait expressément partie de son rôle de commissaire du Directoire.

Pourquoi des théophilanthropes dans nos villages ?

La théophilantropie était une religion, ou plutôt une philosophie, d'essence intélectuele. Elle n'eut pas une large audience populaire. Nous avons vu que, dans le Loiret, il n'y a de théophilanthropes attestés qu'à Chaingy et à La Chapelle-Mesmin. On ne peut donc manquer de se poser la question : pourquoi donc des théophilanthropes dans ces deux communes?

Nous avons pensé à une piste que l'on peut qualifier de piste de proximité. Larevelliere-Lepeaux, le Directeur à qui son soutien actif à la nouvelle religion avait valu le titre, quelque peu ironique, de pape de la théophilantropie a habité Ardon. Mais il n'y est arrivé qu'en septembre 1804 et il n'avait auparavant aucun lien avec les environs d'Orléans. Il s'est éloigné de Paris et installé à Ardon après l'accession au pouvoir de Bonaparte, premier consul, avec qui il n'entretenait pas de bons rapports[xv]. La piste Larevelliere-Lepeaux n'est pas bonne.

Compte tenu de la nature de la théophilantropie, on peut tout juste dire qu'il existait à Chaingy et à La Chapelle, dans les années 1797-1798, quelques vignerons ardents républicains et assez intellectuels pour adhérer au culte theophilantropique.

i Le décadi était le dernier jour de la semaine de dix jours du calendrier républicain.

ii Mathiez Albert, *Le théophilantropisme et le culte décadaire, essai sur l'histoire religieuse de la Révolution*. Felix Alcan ed, Paris, 1903. Réimprimé chez Slatkine Megariotis Reprints, Genève 1975. Le résumé sur les religions révolutionnaires est inspiré de cet ouvrage. Il est question, très brièvement du Loiret page 485.

iii Collectif, CLD Chambray-les-Tours, 1983.

iv Lettre au préfet du Loiret. AmLC, cote 2 I 2.

v A plusieurs reprises les textes parlent de *sectes* à propos des deux cultes et de *sectateurs* à propos des fidèles. Le mot secte n'avait pas alors la connotation péjorative moderne et était synonyme de culte.

vi Sur ce qui suit voir différentes pièces conservées aux AD, cote LD 45859

vii Voir à ce propos le chapitre consacré à l'administration municipale du canton.

viii Archives municipales de La Chapelle-Saint-Mesmin, cote 2 I 2.

ix Les ministres -on les appellent aussi lecteurs- portaient une robe inspirée de celle que portaient alors, et que portent encore dans les grandes cérémonies, les pasteurs calvinistes. Le rituel du culte théophilanthropique, très sobre et à base de lectures de textes et de chants, s'est beaucoup inspiré du calvinisme.

x Archives diocésaines, Archives départementales du Loiret, cote 50 J 276. Pour le contexte de cette plainte de Rubline voir le paragraphe sur l'église à Chaingy.

xi Note non datée ajoutée à la fin du registre de catholicité de 1795-1798. Archives de la paroisse de Chaingy, Archives départementales, cote 67 J 6.

xii Registre des délibérations de l'Administration municipale du canton de La Chapelle, 1 thermidor an VI.

xiii Lettre reproduite dans Registre délibération de l'Administration municipale du canton de La Chapelle le 30 thermidor an VI.

xiv Bel exemple de style républicain ampoulé.

xv Guillaume Paul (abbé), *Histoires anciennes d'Ardon*. Manuscrit conservé aux AD, cote M 275.